

UNE PHOTOGRAPHIE À TRÈS HAUTE RÉOLUTION DU TERRITOIRE... POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES CHANTIERS À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Territoire d'Énergie Isère (TE38) a comme projet ambitieux de réaliser une photographie à très haute résolution du territoire. Conforme à la norme du PCRS - Plan de Corps de Rue Simplifié, cette photographie aura comme objectif de servir de fond de plan géo-référencé de très grande précision à tous les exploitants de réseaux.

TE38 s'est associé au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) pour réaliser en Isère l'imagerie. Les prises de vues aériennes ont débuté et ont couvert en 2019 près de 1900 km² du département.

Un projet d'ampleur nationale pour améliorer la cartographie des réseaux

La réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « réforme DT-DICT », lancée en 2012, impose aux exploitants de réseaux d'améliorer la précision de positionnement de leurs ouvrages dans les plans qu'ils fournissent aux responsables de travaux.

Actuellement, les exploitants et les collectivités locales ne disposent bien souvent que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle, de qualités et de précisions inégales. En outre, des conséquences sur la conception des projets, la gestion du patrimoine, et surtout, les risques liés aux travaux, sont réelles.

L'arrêté du 15 février 2012 a prévu que le fond de plan employé soit « le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du code de l'environnement et selon le format d'échange PCRS (plan corps de rue simplifié) établi et mis à jour par le Conseil national de l'information géographique » (CNIG).

Depuis l'arrêté du 26 octobre 2018, cette obligation « est applicable à tous les ouvrages, sensibles et non sensibles, dès l'existence effective dans la zone géographique concernée du lever régulier à grande échelle ».

Un protocole national d'accord a été signé en 2015 entre les instances représentatives des collectivités, l'État, la fédération nationale des travaux publics (FNTP), GRDF et Enedis. Ce protocole prévoyait ainsi la mise en place d'accords locaux ayant pour objectif la constitution du PCRS dans l'intérêt économique durable des parties prenantes, sa maintenance et sa diffusion.

25×

Les images produites auront un nombre de pixels jusqu'à 25 fois supérieur à celles disponibles actuellement.

En quelques mots :

Territoire d'Énergie Isère (TE38)

Les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies et pour assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine, TE38 a été créé en 1994. Le syndicat a progressivement élargi ses domaines d'intervention et est devenu l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes. Aujourd'hui, TE38 est présidé par Bertrand Lachat et regroupe 457 communes, 12 établissements de coopération intercommunale dont la Métropole, et le Département.

Contact presse TE38 : Mylène THOMAS - 04 58 17 17 15 - mthomas@te38.fr - www.te38.fr

Le CRAIG

Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, afin de mettre en place un Centre de Ressources dans le domaine de l'Information Géographique. Il bénéficie aujourd'hui à plus de 600 organismes publics. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques. Il est financé par l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements et l'IGN.

Contact CRAIG : Sébastien GAILLAC - 04 73 40 54 55 - gaillac@craig.fr - www.craig.fr